



Référence: ICC-ASP/6/SP/21

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties présente ses compliments à la Mission Permanente de ... auprès des Nations Unies et, se référant à sa note verbale ICC-ASP/S/6/03 du 6 mars 2007, a l'honneur de demander que les pouvoirs pour la sixième session de l'Assemblée, qui se tiendra à New York du 30 novembre au 14 décembre 2007, soient soumis bien à l'avance. Les travaux de la Commission de vérification des pouvoirs et de l'Assemblée en seraient facilités.

Les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères ou d'une personne habilitée par l'un ou l'autre d'entre eux. Tout changement de suppléant ou de conseiller doit être communiqué par écrit au Secrétariat de l'Assemblée par le représentant de l'État.

Les pouvoirs devraient de préférence indiquer le nom du représentant de l'État, ainsi que celui des suppléants et conseillers, pour la sixième session.

Les pouvoirs sont à communiquer au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, bureau C-0691, Maanweg 174, 2516 AB, La Haye (Pays-Bas). Il est également possible d'envoyer les pouvoirs par télécopie (+31-70-381-5476) ou par courriel (asp@asp.icc-cpi.int). À compter du 19 novembre 2007, la version originale des pouvoirs pour la sixième session ne doit plus être envoyée à La Haye, mais remise directement au Secrétariat de l'Assemblée au début de la sixième session à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties demande que le formulaire d'inscription ci-joint soit soumis aussi rapidement que possible et ce afin d'accélérer l'établissement de la liste des participants à la sixième session.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties rappelle qu'il faudra être muni d'une carte d'identité ONU pour accéder aux locaux de l'Organisation des Nations Unies durant la sixième session. Les représentants qui n'auraient pas de carte d'identité ONU en cours de validité devront prendre contact avec leur Mission à New York. Une lettre signée du responsable de l'administration ou du chef de la Chancellerie dans laquelle figurent les noms des participants, ainsi que le formulaire SG.6 dûment complété, doivent être renvoyés au Chef du protocole de l'Organisation des Nations Unies. Une fois ces formulaires approuvés par le Service du protocole, les missions permanentes sont priées de les remettre aux représentants, qui les soumettront au bureau des cartes d'identité.

Des informations complémentaires concernant les pouvoirs et l'enregistrement pour la sixième session peuvent être obtenues sur le site Internet de la Cour (<http://www.icc-cpi.int>).

La Haye, le 26 juillet 2007

Pièce jointe